



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# France 2030 : préparer la France de demain avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire





# Sommaire

EDITO DE MARLENE SCHIAPPA ET BRUNO BONNELL	4
FORMATION ET INSERTION	5
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	7
INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	9
NUMERIQUE	12
INFORMATIONS UTILES	14

# Edito

**Marlène Schiappa, Secrétaire d'État** auprès de la Première ministre, chargée de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative



**Bruno Bonnell, Secrétaire général** pour l'investissement en charge de France 2030

Se projeter, inventer demain et préparer l'avenir pour les générations futures sont d'impérieuses nécessités. Dans un monde en plein bouleversement dû aux défis démographique, écologique et économique, France 2030 veut apporter des réponses concrètes par le progrès et l'innovation.

Doté de 54 milliards d'euros pour permettre à la France de répondre aux enjeux de notre époque, ce plan d'investissement inédit vise à financer l'innovation pour tous et sous toutes ses formes pour mieux produire, mieux vivre et mieux comprendre notre monde. Il s'articule autour de 10 objectifs et 6 leviers pour accompagner la transformation de l'économie française vers une croissance plus durable, organisée autour de secteurs d'avenir.

Or cette métamorphose implique de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du pays. L'innovation de rupture est partout, y compris là où on ne l'attend pas. C'est pourquoi France 2030 consacre 50% des crédits aux acteurs émergents.

Les entreprises de l'ESS innovent, expérimentent et portent des solutions concrètes dans les territoires, aux côtés des acteurs économiques et des pouvoirs publics. Elles possèdent un véritable pouvoir de transformation notamment dans des secteurs à enjeux tels que l'économie circulaire et l'alimentation durable.

Il est urgent de déconstruire l'idée selon laquelle l'innovation technologique et le social ne s'associent pas. Le poids de l'ESS dans l'économie du pays nous montre l'importance de solutions qui mettent l'humain au cœur de l'économie. Elles ont les moyens de répondre aux grands défis de notre temps. C'est pourquoi il est impératif que l'ESS prenne toute sa part dans France 2030. Ce guide vise justement à vous aider dans cette démarche. Nous comptons désormais sur vous pour rejoindre cette aventure collective !

**Marlène Schiappa et Bruno Bonnell**

# FORMATION ET INSERTION



## 1/ Présentation de l'AMI « compétence et métiers d'avenir »

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » vise à répondre aux besoins des entreprises en matière **de formations et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir**.

Il ambitionne d'**anticiper** autant que possible et de contribuer à satisfaire **les besoins en emplois ou en compétences**, que ceux-ci soient sanctionnés par des titres, des certifications ou des diplômes. Il s'agit aussi d'**accélérer la mise en œuvre des formations** y préparant, ainsi que leur accès en matière d'information, d'attractivité et d'inscription tant en cursus de formation initiale qu'en formation continue, quel que soit le statut de l'actif (apprenti, lycéen, étudiant, salarié, demandeur d'emploi, indépendant, libéral ou entrepreneur).

Les projets soutenus pourront notamment porter sur :

- **l'attractivité des métiers d'avenir**
- **la réalisation de diagnostics** des besoins en compétences et en formations ;
- **l'identification des initiatives et projets** en rapport avec une stratégie ou plusieurs stratégies nationales ;
- **le financement des projets** les plus adaptés qui auront été sélectionnés par une procédure exigeante.

Cet AMI est opéré par l'ANR et la Banque des territoires.

[Dotation globale : 2,5 milliards d'euros.](#)

## 2/ Pourquoi c'est intéressant pour l'ESS ?

L'ESS est un acteur essentiel de l'accompagnement des parcours professionnels. Elle est évidemment présente pour l'Insertion par l'Activité Économique, mais est également leader dans les activités de formation continue d'adultes. Aujourd'hui, l'ESS représente un quart des établissements de formation continue d'adultes en région sur les métiers du social, comme sur ceux de l'industrie ou de l'artisanat.

Les candidats à cet AMI doivent se regrouper en consortiums rassemblant, à minima :

- un organisme de formation ou d'accompagnement (organismes associatifs (dont ESS), universités, écoles, lycées, CFA, organismes privés, Pôle emploi, etc.).
- des employeurs

- un comité stratégique de filière
- des donneurs d'ordre (groupements d'employeurs, organisations professionnelles, syndicats, fédérations professionnelles, OPCO, etc)

**Pour le cas particulier des acteurs de l'insertion**, ces derniers peuvent prendre part à des consortiums dans lesquels ils contribuent au volet « attractivité » du projet, qui est l'un des axes majeurs de ce dispositif. Par exemple, une association d'aide aux personnes éloignées de l'emploi peut s'associer à un consortium proposant des programmes de reconversion pour adultes dans les métiers de la mobilité électrique, qui fait partie des thématiques de France 2030.

### **3/ Comment candidater ?**

L'AMI s'étend sur une durée de cinq ans, et la relève des dossiers s'effectue au fil de l'eau.

Pour simplifier la vie des porteurs, les candidats peuvent soumettre une lettre d'intention qui leur permettra de vérifier leur éligibilité.

Pour candidater, rendez-vous sur : <https://anr.fr/fr/detail/call/competences-et-metiers-davenir-cma-appel-a-manifestation-dinteret-2021-2025/>

Pour poser vos question, rendez-vous au webinaire du 21/06/2023 de 11h à 12h30 (inscription obligatoire sur <https://events.teams.microsoft.com/event/0fda9526-ddca-43d6-9bc2-d84047f31dd2@6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74> )

### **4/ Exemples de lauréats ESS :**

- **La Croix Rouge**, en partenariat avec My Serious Game, Pitchboy, Domoscio, VYV3 et le Groupe Colisé, porte le projet App'im SASO qui vise à concevoir un dispositif de formation immersif et transverse aux filières sanitaires et sociales mais aussi un accompagnement au développement des compétences des acteurs de la formation.



- **La Maison de l'emploi du grand Nancy**, en partenariat avec Cinov Grand Est, les services de Pôle emploi et la Région Grand Est, porte un projet de diagnostic des besoins actuels en compétences de la filière cybersécurité. Le projet vise également à établir une cartographie des formations en cybersécurité (de spécialité ou « socle ») et réfléchir aux voies pour favoriser l'attractivité de la filière et en dynamiser l'activité, en esquissant, le cas échéant, un dispositif innovant de formation.



# AGRICULTURE ET ALIMENTATION



## 1/ Présentation de l'AMI « démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires »

Cet AMI vise à accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire, pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique (limitation des intrants, amélioration de la souveraineté, de la durabilité et de la résilience des secteurs concernés, réductions de leurs émissions de GES).

Des innovations de nature technique, technologique, de service, d'usage et de méthode pourront être mobilisées dans ce but. Une gouvernance multi-partenariale (comprenant au moins une collectivité territoriale ayant un rôle majeur) permettra de tester en conditions réelles de nouvelles technologies et de nouveaux usages au potentiel de diffusion élevé. Ces tests seront effectués dans une approche systémique et en lien avec les acteurs de la recherche et de la formation.

Les projets lauréats rentrent dans une phase de maturation pouvant durer jusqu'à 18 mois, pendant laquelle ils peuvent recevoir une subvention plafonnée à 300 000€ pour financer des frais d'ingénierie. A l'issue de cette phase, les projets réunissant l'ensemble des critères pourront passer en phase opérationnelle et prétendre à des subventions d'investissement comprises entre 2 et 10 millions d'euros (co-financement maximal de 50 %).

Cet AMI est opéré par la Caisse des dépôts et consignations.

Dotation globale : 152 millions d'euros

## 2/ Pourquoi c'est intéressant pour l'ESS ?

L'ESS joue un rôle essentiel au développement de ce secteur et est particulièrement représentée dans les filières d'alimentation en circuit-courts et d'agriculture durable.

Les structures de l'ESS sont des acteurs clés pour atteindre l'objectif de relocalisation des productions agricoles et alimentaires plus saines, à la distribution au plus près des consommateurs ou au développement des circuits de commercialisation.

Aujourd'hui, la contribution de l'ESS à la fourniture d'une alimentation de qualité se décline sous différentes formes (accompagnement à l'installation et au développement d'exploitations agricoles sur des filières plus durables, soutien à la production de denrées.

### 3/ Comment candidater ?

La troisième levée de l'AMI aura lieu de **23 septembre 2023**.

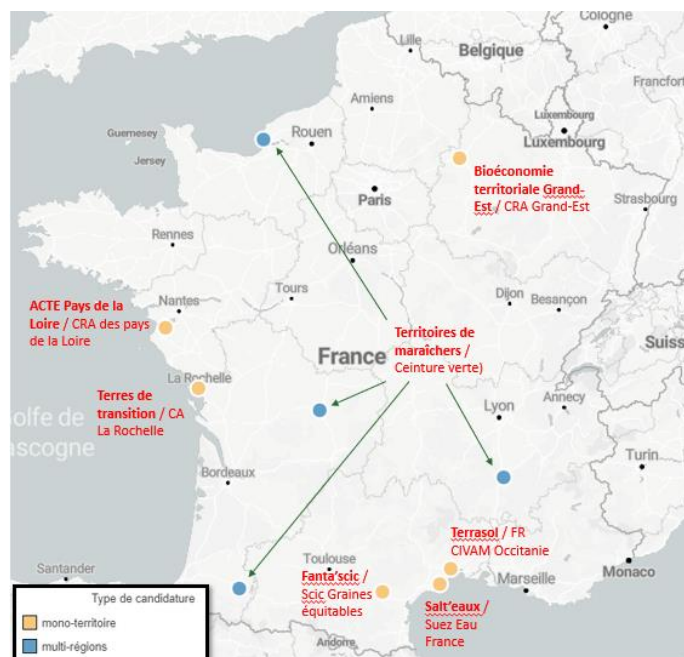
Pour en savoir plus : <https://www.banquedesterritoires.fr/ami-demonstrateurs-territoriaux-des-transitions-agricoles-et-alimentaires>

### 4/ Exemples de lauréats ESS :

**Le Projet multi-territorial « Territoire de maraîchers »** porté par la Ceinture Verte, vise à faciliter l'adoption des innovations technologiques sur des exploitations en maraîchage diversifié, développer des filières courtes et créer des emplois dans des filières concernées.



**Projet Fantas'SCIC** porté par la SCIC Graines Equitables, et la communauté d'agglomération du Grand Narbonne, vise à relocaliser la production notamment à travers la « reconquête de friches » et la mise en place d'un réseau de stockage de production à la ferme.





# INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES



## 1/ Présentation de la stratégie « industries culturelles et créatives (ICC) » de France 2030

Le volet « industries culturelles et créatives (ICC) » de France 2030 est doté d'1Md€, dont 400M€ sont utilisés pour la stratégie d'accélération des ICC et 600M€ pour le volet culture de France 2030.

## 2/ Pourquoi c'est intéressant pour l'ESS ?

Une grande partie des activités culturelles des territoires est portée par des structures de l'ESS, en premier lieu des associations (compagnies de théâtre, de danse, ensembles musicaux, festivals...).

En outre, l'ESS est un acteur incontournable de diffusion de la culture et du soutien au développement des pratiques culturelles. En générant du lien social de proximité, en dynamisant le développement socio-économique local, en contribuant à l'amélioration du cadre de vie ou la création d'emplois et d'activités économiques, les structures de l'ESS ont toute leur place dans cette stratégie.

En particulier, elles sont attendues dans le domaine du verdissement des activités culturelles, où elles représentent une part majoritaire des lauréats.

## 3/ Dispositifs ouverts

### 3.1/ L'AAP « Solutions de billetterie innovante »

Cet AAP fait suite à un AMI qui a visé à identifier, et si besoin accompagner en ingénierie de projet, des solutions de billetterie innovantes, intégrées et mutualisant les intérêts des parties prenantes, permettant de réserver et de payer des offres artistiques et culturelles.

L'objectif est de parvenir au développement de solutions mutualisées permettant à la fois de préserver la maîtrise des entreprises culturelles sur la chaîne de valeur et de leur assurer un accès aux données qu'elles produisent par leur activité, de favoriser l'interconnexion de différents types de billetteries et, enfin, de proposer des services contribuant à l'optimisation de la commercialisation.

Pour candidater : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Appel-a-projet-France-2030-Solutions-de-billetteries-innovantes>

## 3.2/ AAP « Alternatives vertes 2 » pour la culture

L'appel à projets « Alternatives vertes 2 » vise à accélérer la transition écologique des entreprises du secteur culturel pour en faire un secteur de référence en matière de responsabilité environnementale. Cet AAP poursuivra les mêmes objectifs que le premier appel à projets, à savoir : favoriser l'émergence d'« alternatives vertes » innovantes, répliquables et structurantes au regard de leur potentiel de transformation écologique des pratiques (création, production, diffusion, fin de vie) dans tous les secteurs culturels.

### **3 vagues :**

- Vague 1 : 31 juillet 2023
- Vague 2 : 29 mars 2024
- Vague 3 : décembre 2024

Pour candidater : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Appel-a-projets-France-2030-Alternatives-vertes-2>

## 3.3/ l'AAP « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »

Doté au total de 46,8 M€, lancé par l'État dans le cadre de France 2030 et confié à la Banque des Territoires pour sa mise en œuvre opérationnelle, ce dispositif ambitieux soutient l'émergence d'initiatives mutualisées qui visent à structurer un écosystème territorial des industries culturelles et créatives (de type pôle, cluster ou hub d'entreprises).

Une attention particulière sera portée aux initiatives issues des secteurs des métiers d'art, du design et de la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image. Sont néanmoins éligibles les projets issus de tous les secteurs des industries culturelles et créatives.

Ce dispositif se décline en deux phases :

**Phase 1 (désormais close) :** un appel à manifestation d'intérêt doté de 1,8 M€, pour identifier les dynamiques territoriales en cours et apporter un appui dans l'ingénierie de la constitution ou la structuration d'un pôle territorial d'industries culturelles et créatives.

**Phase 2 :** appel à projet de financement, doté de 45 M€, dont le lancement est prévu au printemps 2024.

Cet AMI accompagnera les lauréats par l'octroi de subventions de crédits d'ingénierie (jusqu'à 100 000 euros).

Pour candidater : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Appel-a-manifestation-d-interet-Poles-territoriaux-d-industries-culturelles-et-creatives>

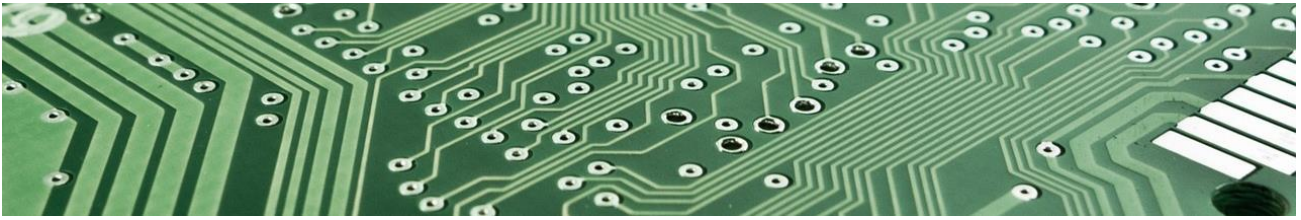
## 4/ Exemples de lauréats appartenant à l'ESS :

AMI alternatives vertes : 22 entités de l'ESS sur 35 lauréats.

Exemples :

- **La ressourcerie du cinéma** propose à Montreuil la location et la vente des décors de cinéma récupérés. Elle sensibilise au réemploi et à l'économie circulaire.
- **Arviva – arts vivants arts durables** entend jouer un rôle moteur dans la transformation écologique du spectacle vivant en France via un plan d'action qui se décline en plusieurs volets : promotion de la trajectoire bas carbone, prise en compte des impacts de la profession sur la biodiversité, réduction de l'utilisation des ressources et valorisation des imaginaires nourrissant la transformation écologique.
- **La ressourcerie culturelle** basée en Pays de la Loire, organise dans le milieu du spectacle la collecte et la mutualisation du matériel et des équipements inutilisés. En outre, elle cherche à sensibiliser et accompagner les acteurs de la culture et de l'événementiel à de nouvelles pratiques écoresponsables et durables.
- **Muzzix** est un collectif d'une trentaine de musiciens et musiciennes dont l'activité s'articule autour de créations artistiques issues du collectif, qui explorent les langages musicaux et sonores contemporains en privilégiant une démarche d'expérimentation. Muzzix a également une activité de programmation en lien avec les projets du collectif et propose des actions de sensibilisation à travers des concerts en partenariat avec des structures locales et des ateliers à destination des publics scolaires, professionnels et amateurs.
- **Fask** est un collectif composé de spécialistes du développement économique et de l'emploi et de personnes issues de différents métiers de la Mode dont l'objectif est de favoriser le développement économique de l'écosystème mode en accompagnant les créateurs, fabricants et distributeurs, dans le textile, la bijouterie, les accessoires... sur l'aire Marseille-Provence-Région Sud, avec l'ambition de contribuer au rayonnement de ce territoire à l'international.

# NUMERIQUE



## 1/ Présentation du dispositif « Territoires numériques d'éducation »

Les Territoires numériques d'éducation sont des projets portés par des départements qui doivent permettre de tester, à grande échelle, la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de réduire la fracture numérique.

Après une phase d'expérimentation en 2020-2021 dans deux départements (Aisne et Val-d'Oise) et des premiers retours d'expérience positifs, 10 nouveaux départements entrent dans le dispositif en 2021-2022 : Bouches-du-Rhône, Cher, Corse-du-Sud, Doubs, Finistère, Guadeloupe, Hérault, Isère, Vienne et Vosges.

Il est attendu de cette impulsion des effets tangibles sur les pratiques pédagogiques et les apprentissages des élèves.

## 2/ Partenariat avec les lauréats de l'AMI « territoires numériques d'éducation » : Pourquoi c'est intéressant pour l'ESS ?

Les départements lauréats sont aujourd'hui en train de déployer leurs projets. Dans ce contexte, certains vont avoir de très importants besoins de matériels informatiques ainsi que de formation au numérique, deux domaines sur lesquels les structures de l'ESS sont très actives.

## 3/ Comment proposer mes solutions ?

Nous vous invitons à vous mettre en contact avec les équipes des lauréats TNE dont vous trouverez la liste ci-dessous :

Académie	Département TNE	Site de référence
Amiens	Aisne (02)	<a href="https://www.ac-amiens.fr/article/aisne-territoire-experimental-du-numerique-educatif-121703">https://www.ac-amiens.fr/article/aisne-territoire-experimental-du-numerique-educatif-121703</a>
Versailles	Val d'Oise (95)	<a href="https://www.ac-versailles.fr/le-val-d-oise-territoire-numerique-educatif">Le Val-d'Oise : territoire numérique éducatif   Académie de Versailles (ac-versailles.fr)</a>
Aix-Marseille	Bouches du Rhône (13)	<a href="https://www.ac-aix-marseille.fr/les-territoires-numeriques-educatifs-tne-123196">https://www.ac-aix-marseille.fr/les-territoires-numeriques-educatifs-tne-123196</a>

Orléans-Tours	Cher (18)	<a href="https://www.ac-orleans-tours.fr/territoires-numeriques-educatifs-122842">https://www.ac-orleans-tours.fr/territoires-numeriques-educatifs-122842</a>
Corse	Corse du sud (2A)	A paraître
Besançon	Doubs (25)	<a href="https://www.ac-besancon.fr">Territoires numériques éducatifs (TNE)   Académie de Besançon (ac-besancon.fr)</a>
Rennes	Finistère (29)	<a href="https://www.ac-rennes.fr/le-finistere-nouveau-territoire-numerique-educatif-123169">https://www.ac-rennes.fr/le-finistere-nouveau-territoire-numerique-educatif-123169</a>
Montpellier	Hérault (34)	<a href="https://www.ac-montpellier.fr">Territoire Numérique Éducatif dans l'Hérault   Académie de Montpellier (ac-montpellier.fr)</a>
Grenoble	Isère (38)	<a href="https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/une-strategie-numerique-educative-au-service-de-la-reussite-de-tous-les-eleves-tne-123895">https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/une-strategie-numerique-educative-au-service-de-la-reussite-de-tous-les-eleves-tne-123895</a>
Poitiers	Vienne (86)	<a href="https://www.ac-poitiers.fr/TNE">https://www.ac-poitiers.fr/TNE</a>
Nancy-Metz	Vosges (88)	<a href="https://www.ac-nancy-metz.fr/territoires-numeriques-educatifs-le-dispositif-commence-dans-les-vosges-123804">https://www.ac-nancy-metz.fr/territoires-numeriques-educatifs-le-dispositif-commence-dans-les-vosges-123804</a>
Guadeloupe	Guadeloupe (971)	<a href="https://www.ac-guadeloupe.fr">TNE – DRANE Guadeloupe (ac-guadeloupe.fr)</a>

# INFORMATIONS UTILES

## Quels sont les autres dispositifs France 2030 ?

Pour en savoir plus **sur les autres dispositifs de France 2030**, rendez-vous sur notre site : <https://www.gouvernement.fr/france-2030/appels-a-candidatures>

## Comment se faire connaître par l'administration ?

Vous ne trouvez pas de dispositifs pertinents à date ? Vous souhaitez faire connaître votre structure à l'administration ? **Référenciez-vous** ! Suivez ce lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/referencement-france-2030>

## Quelle forme prend le soutien France 2030 ?

Le soutien France 2030 dépend de la nature du projet : il peut prendre la forme de subventions, d'avances remboursables (remboursement qu'en cas de succès du projet) ou d'investissement en fonds propres.

## Qui peut vous aider à structurer votre projet ?

- Les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire – CRESS – renseignements dans chaque région ESS France [www.ess-france.org](http://www.ess-france.org) : 37 rue Jean Leclaire 75017 Paris 01 53 31 39 80
- France Active [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org) : Tour 9 - 3 rue Franklin - 93100 Montreuil - 01 53 24 26 26
- FAIR <https://www.finance-fair.org/fr> : 34 bis rue Vignon - 75009 PARIS - 01 53 36 80 60
- Le Labo de l'ESS [www.lelabo-ess.org](http://www.lelabo-ess.org) : 41 rue de Bellechasse 75007 Paris - 01 80 05 82 00
- Makesense [entrepreneurs.makesense.org](http://entrepreneurs.makesense.org) : 11 rue Biscornet 75012 Paris
- Mouvement Impact France [www.impactfrance.eco](http://www.impactfrance.eco) : 379 avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint Denis - 01 55 87 55 83
- RTES [www.rtes.fr](http://www.rtes.fr) : Hôtel de Ville BP 667 59033 Lille cedex - 03 20 97 17 97
- Réseau Entreprendre [www.reseau-entreprendre.org](http://www.reseau-entreprendre.org) : Espace André Mulliez 24 avenue Gustave Delory 59100 Roubaix - 03 20 66 14 66

- Initiative France [www.initiative-france.fr](http://www.initiative-france.fr) : 55 rue des Francs Bourgeois 75181 Paris Cedex - 04 01 40 64 10 20
- UDES [www.udes.fr](http://www.udes.fr) : 60-62 boulevard Diderot 75012 Paris - 01 43 41 71 72
- Dispositif Local d'accompagnement de l'ESS : [www.info-dla.fr](http://www.info-dla.fr)
- Confédération générale des Scop [www.les-scop.coop](http://www.les-scop.coop) : 30 rue des épinettes 75017 Paris - 0144854700
- Avise [www.avise.org](http://www.avise.org) : 18 avenue Parmentier 75011 Paris - 01 53 25 02 25

## Qui contacter dans les services de l'Etat ?

Vous n'obtenez pas de réponse à vos questions dans ce guide ? **N'hésitez pas à contacter votre préfecture.** Veuillez préciser que votre message s'adresse au « **Sous-préfet référent France 2030** ».

Département	Adresse e-mail	Département	Adresse e-mail
Ain	<a href="mailto:prefecture@ain.gouv.fr">prefecture@ain.gouv.fr</a>	Meurthe-Et-Moselle	<a href="mailto:prefecture@meurthe-et-moselle.gouv.fr">prefecture@meurthe-et-moselle.gouv.fr</a>
Aisne	<a href="mailto:prefecture@aisne.gouv.fr">prefecture@aisne.gouv.fr</a>	Meuse	<a href="mailto:prefecture@meuse.gouv.fr">prefecture@meuse.gouv.fr</a>
Allier	<a href="mailto:prefecture@allier.gouv.fr">prefecture@allier.gouv.fr</a>	Morbihan	<a href="mailto:prefecture@morbihan.gouv.fr">prefecture@morbihan.gouv.fr</a>
Alpes-De-Haute-Provence	<a href="mailto:prefecture@alpes-de-hautes-provence.gouv.fr">prefecture@alpes-de-hautes-provence.gouv.fr</a>	Moselle	<a href="mailto:prefecture@moselle.gouv.fr">prefecture@moselle.gouv.fr</a>
Hautes-Alpes	<a href="mailto:prefecture@hautes-alpes.gouv.fr">prefecture@hautes-alpes.gouv.fr</a>	Nievre	<a href="mailto:prefecture@nievre.gouv.fr">prefecture@nievre.gouv.fr</a>
Alpes-Maritimes	<a href="mailto:prefecture@alpes-maritimes.gouv.fr">prefecture@alpes-maritimes.gouv.fr</a>	Nord	<a href="mailto:prefecture@nord.gouv.fr">prefecture@nord.gouv.fr</a>
Ardeche	<a href="mailto:prefecture@ardeche.gouv.fr">prefecture@ardeche.gouv.fr</a>	Oise	<a href="mailto:prefecture@oise.gouv.fr">prefecture@oise.gouv.fr</a>
Ardennes	<a href="mailto:prefecture@ardennes.gouv.fr">prefecture@ardennes.gouv.fr</a>	Orne	<a href="mailto:prefecture@orne.gouv.fr">prefecture@orne.gouv.fr</a>
Ariege	<a href="mailto:prefecture@ariege.gouv.fr">prefecture@ariege.gouv.fr</a>	Pas-De-Calais	<a href="mailto:prefecture@pas-de-calais.gouv.fr">prefecture@pas-de-calais.gouv.fr</a>
Aube	<a href="mailto:prefecture@aube.gouv.fr">prefecture@aube.gouv.fr</a>	Puy-De-Dome	<a href="mailto:prefecture@puy-de-dome.gouv.fr">prefecture@puy-de-dome.gouv.fr</a>
Aude	<a href="mailto:prefecture@aude.gouv.fr">prefecture@aude.gouv.fr</a>	Pyrenees-Atlantiques	<a href="mailto:prefecture@pyrenees-atlantiques.gouv.fr">prefecture@pyrenees-atlantiques.gouv.fr</a>
Aveyron	<a href="mailto:prefecture@aveyron.gouv.fr">prefecture@aveyron.gouv.fr</a>	Hautes-Pyrenees	<a href="mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr">prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr</a>
Bouches-Du-Rhone	<a href="mailto:prefecture@bouches-du-rhone.gouv.fr">prefecture@bouches-du-rhone.gouv.fr</a>	Pyrenees-Orientales	<a href="mailto:prefecture@pyrenees-orientales.gouv.fr">prefecture@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>
Calvados	<a href="mailto:prefecture@calvados.gouv.fr">prefecture@calvados.gouv.fr</a>	Bas-Rhin	<a href="mailto:prefecture@bas-rhin.gouv.fr">prefecture@bas-rhin.gouv.fr</a>
Cantal	<a href="mailto:prefecture@cantal.gouv.fr">prefecture@cantal.gouv.fr</a>	Haut-Rhin	<a href="mailto:prefecture@haut-rhin.gouv.fr">prefecture@haut-rhin.gouv.fr</a>
Charente	<a href="mailto:prefecture@charente.gouv.fr">prefecture@charente.gouv.fr</a>	Rhône	<a href="mailto:prefecture@rhone.gouv.fr">prefecture@rhone.gouv.fr</a>
Charente-Maritime	<a href="mailto:prefecture@charente-maritime.gouv.fr">prefecture@charente-maritime.gouv.fr</a>	Haute-Saône	<a href="mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr">prefecture@haute-saone.gouv.fr</a>
Cher	<a href="mailto:prefecture@cher.gouv.fr">prefecture@cher.gouv.fr</a>	Saône-Et-Loire	<a href="mailto:prefecture@saone-et-loire.gouv.fr">prefecture@saone-et-loire.gouv.fr</a>
Correze	<a href="mailto:prefecture@correze.gouv.fr">prefecture@correze.gouv.fr</a>	Sarthe	<a href="mailto:prefecture@sarthe.gouv.fr">prefecture@sarthe.gouv.fr</a>
Corse-Du-Sud	<a href="mailto:prefecture@corse-du-sud.gouv.fr">prefecture@corse-du-sud.gouv.fr</a>	Savoie	<a href="mailto:prefecture@savoie.gouv.fr">prefecture@savoie.gouv.fr</a>
Haute-Corse	<a href="mailto:prefecture@haute-corse.gouv.fr">prefecture@haute-corse.gouv.fr</a>	Haute-Savoie	<a href="mailto:prefecture@haute-savoie.gouv.fr">prefecture@haute-savoie.gouv.fr</a>
Cote-D'Or	<a href="mailto:prefecture@cote-dor.gouv.fr">prefecture@cote-dor.gouv.fr</a>	Paris	<a href="mailto:pref-secretariat-cabinet@paris.gouv.fr">pref-secretariat-cabinet@paris.gouv.fr</a>

Cotes-D'Armor	prefecture@cotes-darmor.gouv.fr	Seine Maritime	prefecture@seine-maritime.gouv.fr
Creuse	prefecture@creuse.gouv.fr	Seine-Et-Marne	prefecture@seine-et-marne.gouv.fr
Dordogne	prefecture@dordogne.gouv.fr	Yvelines	prefecture@yvelines.gouv.fr
Doubs	prefecture@doubs.gouv.fr	Deux-Sevres	prefecture@deux-sevres.gouv.fr
Drome	prefecture@drome.gouv.fr	Somme	prefecture@somme.gouv.fr
Eure	prefecture@eure.gouv.fr	Tarn	prefecture@tarn.gouv.fr
Eure-Et-Loir	prefecture@eure-et-loir.gouv.fr	Tarn-Et-Garonne	prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr
Finistere	prefecture@finistere.gouv.fr	Var	prefecture@var.gouv.fr
Gard	prefecture@gard.gouv.fr	Vaucluse	prefecture@vaucluse.gouv.fr
Haute-Garonne	prefecture@haute-garonne.gouv.fr	Vendee	prefecture@vendee.gouv.fr
Gers	prefecture@gers.gouv.fr	Vienne	prefecture@vienne.gouv.fr
Gironde	prefecture@gironde.gouv.fr	Haute-Vienne	prefecture@haute-vienne.gouv.fr
Herault	prefecture@herault.gouv.fr	Vosges	prefecture@vosges.gouv.fr
Ille-Et-Vilaine	prefecture@ille-et-vilaine.gouv.fr	Yonne	prefecture@yonne.gouv.fr
Indre	prefecture@indre.gouv.fr	Territoire De Belfort	prefecture@territoire-de-belfort.gouv.fr
Indre-Et-Loire	prefecture@indre-et-loire.gouv.fr	Essonne	prefecture@essonne.gouv.fr
Isere	prefecture@isere.gouv.fr	Hauts-De-Seine	prefecture@hauts-de-seine.gouv.fr
Jura	prefecture@jura.gouv.fr	Seine-Saint-Denis	prefecture@seine-saint-denis.gouv.fr
Landes	prefecture@landes.gouv.fr	Val-De-Marne	prefecture@val-de-marne.gouv.fr
Loir-Et-Cher	prefecture@loir-et-cher.gouv.fr	Val-D'Oise	prefecture@val-doise.gouv.fr
Loire	prefecture@loire.gouv.fr	Guadeloupe	prefecture@guadeloupe.pref.gouv.fr
Haute-Loire	prefecture@haute-loire.gouv.fr	Saint-Martin Et Saint-Barthélemy	contact@saint-barth-saint-martin.gouv.fr
Loire-Atlantique	prefecture@loire-atlantique.gouv.fr	Martinique	prefecture@martinique.pref.gouv.fr
Loiret	prefecture@loiret.gouv.fr	Guyane	prefecture@guyane.pref.gouv.fr
Lot	prefecture@lot.gouv.fr	Réunion	prefecture@reunion.pref.gouv.fr
Lot-Et-Garonne	prefecture@lot-et-garonne.gouv.fr	St-Pierre-Et-Miquelon	prefecture@saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr
Lozere	prefecture@lozere.gouv.fr	Mayotte	prefecture@mayotte.pref.gouv.fr
Maine-Et-Loire	prefecture@maine-et-loire.gouv.fr	Nouvelle Calédonie	prefecture@nouvelle-caledonie.gouv.fr
Manche	prefecture@manche.gouv.fr	Polynésie française	prefecture@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
Marne	prefecture@marne.gouv.fr	Terres Australes Et Antarctiques Françaises	prefecture@taaf.gouv.fr
Haute-Marne	prefecture@haute-marne.gouv.fr	Wallis Et Futuna	prefecture@wallis-et-futuna.gouv.fr
Mayenne	prefecture@mayenne.gouv.fr		



